

Des gardiens de l'ordre établi dans l'enseignement secondaire ? Le SNALC, la CNGA et la Société des agrégés face aux conséquences de Mai 1968

Yves Verneuil

L'auteur

Agrégé d'histoire, Yves Verneuil est professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2 et membre du laboratoire ECP (EA 4571). Spécialiste d'histoire de l'éducation, il a notamment publié *Les agrégés. Histoire d'une exception française* (Paris, Belin, 2005 ; rééd. actualisée en poche, coll. « Alpha », 2017).

Résumé

Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (CNGA) et la Société des agrégés se sont montrés hostiles aux réformes qui ont suivi Mai 68. Cependant, le discours de la CNGA et du SNALC est plus politique que celui de la Société des agrégés : ces deux syndicats estiment nécessaire de lutter non seulement pour le rétablissement de l'ordre, mais aussi contre la politique d'endoctrinement menée par les « totalitaires ». Inversement, du point de vue pédagogique, la Société des agrégés et le SNALC ont une attitude de refus plus radicale que la CNGA. De fait, le SNALC défend les valeurs traditionnelles (travail, effort, ordre, autorité, sélection, civisme, patrie), alors que la CNGA tente d'accorder sa promotion des valeurs libérales à un projet de réforme de l'enseignement.

Mots Clés : enseignement secondaire, syndicat, réformes pédagogiques, politisation, Mai 1968.

Abstract

The SNALC, the CNGA and the Société des agrégés looked unfavorably upon the reforms that followed May 68. Yet the discourse of the CNGA and the SNALC was more political than that of the Société des agrégés: these two unions regarded it as necessary to fight, not just for the reestablishment of order, but also against the policy of indoctrination carried out by the "totalitarians". Yet the Société des agrégés and the SNALC were more radical in their rejection of pedagogical reform than the CNGA. Whereas the SNALC defended traditional values (work, effort, order, authority, selection, civic-mindedness, patriotism), the CNGA attempted to infuse the reform of instruction with its liberal values.

Keywords : secondary education; labor union; educational reforms; politicization; May 1968.

Pour citer cet article : Yves Verneuil, « Des gardiens de l'ordre établi dans l'enseignement secondaire ? Le SNALC, la CNGA et la Société des agrégés face aux conséquences de Mai 1968 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne]

Parmi les organisations corporatives (associations ou syndicats) réunissant des professeurs du second degré, le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), la Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (CNGA) et la Société des agrégés sont souvent considérés comme appartenant à la même mouvance : les journalistes les affublent d'ordinaire du qualificatif de « conservateurs » ; ils ont en outre tendance à classer le SNALC et la CNGA parmi les organisations « de droite ». Est-ce à dire que, malgré leurs protestations d'apolitisme, ces deux syndicats partageraient les valeurs de la droite ? En matière de réforme pédagogique, faut-il au reste associer droite et conservatisme ? On prendra ici l'exemple des réactions face aux réformes mises en place après Mai 1968, et notamment celles décidées par Edgar Faure¹, pour montrer qu'un aperçu cavalier doit laisser place à une analyse nuancée. Certes, le SNALC, la CNGA et la Société des agrégés ont peu apprécié le mouvement de Mai 1968 et se sont montrés critiques envers les réformes éducatives qui ont suivi. Mais cela ne signifie pas que les trois organisations étaient hostiles à toute réforme et qu'il faille les ranger uniment dans le camp de l'immobilisme. Une telle vision tend au demeurant à associer conservatisme et immobilisme, alors que, selon Jean-Philippe Vincent, le conservatisme n'est synonyme ni d'immobilisme ni de traditionalisme, mais suppose des réformes pour garder le meilleur de la tradition². En fait, des enseignants ont très bien pu participer en mai à certains mouvements de grève sans forcément déborder d'enthousiasme pour les propositions de rénovation pédagogique³, et inversement des professeurs en retrait, voire en opposition au mouvement de Mai ont très bien pu, dans les semaines et les mois qui ont suivi, mettre en avant la nécessité de réformes pédagogiques – sans pour autant approuver forcément celles décidées par Edgar Faure à partir du 12 juillet 1968. De ce point de vue, le SNALC, la CNGA et la Société des agrégés ne sont pas exactement sur la même longueur d'onde. La critique des réformes mises en œuvre dans l'enseignement secondaire à la suite des événements de Mai, semble les réunir. Cependant il apparaît que leurs idées ne sont pas absolument les mêmes. Peut-on les ranger sous l'étiquette facile de « gardiens de l'ordre établi » ? Mais de quel ordre établi s'agit-il alors ? De l'ordre social ? De l'organisation traditionnelle de l'enseignement secondaire ? Le but de cette contribution est donc double : il s'agit d'une part de chercher à comprendre la motivation de l'opposition de ces trois organisations aux réformes éducatives qui ont suivi Mai 1968 ; et d'autre part, de prendre la mesure des nuances existant entre ces trois organisations, nuances qui permettent de discerner, par-delà les rejets communs, des sensibilités, voire des idéologies différentes. Se penchant sur un espace syndical auquel l'historiographie ne s'est guère intéressée⁴, cet article montre par ailleurs comment les questions pédagogiques se sont politisées après Mai 1968. En ce sens, Mai 68 constitue bien un tournant, alors même que, comme l'a montré Antoine Prost, les réformes

¹ Sur ces réformes d'Edgar Faure et les hésitations de son successeur Olivier Guichard, voir Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013.

² Jean-Philippe Vincent, *Qu'est-ce que le conservatisme ? Histoire intellectuelle d'une idée politique*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. 23.

³ Alain Dalançon, « Les professeurs du second degré "long" en 1968 », dans Bruno Benoit, Christian Chevandier, Gilles Morin, Gilles Richard et Gilles Vergnon (dir.), *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, PUR, 2011, p. 253-267.

⁴ Aucune étude n'existe sur le SNALC ou la CNGA ; sur la Société des agrégés, Yves Verneuil, *La Société des agrégés de sa fondation à nos jours*, doctorat, histoire, sous la direction de Françoise Mayeur, Université Paris IV-Sorbonne, 2001.

pédagogiques avaient été conçues avant les événements de Mai⁵. Cela ne signifie pas, au demeurant, que, pour nos trois organisations, Mai 68 a été considéré comme l'origine du mal qui frapperait l'école française : en ce sens, ce retour vers le passé permet aussi de poser un regard critique sur l'idée que ces trois organisations se seraient inscrites d'emblée dans le schéma de la « pensée anti-68⁶ ».

Cet article repose essentiellement sur les bulletins nationaux des différentes organisations : il s'agit donc d'une étude du discours. Ces bulletins ne mentionnent pas les conflits qui ont pu survenir dans les établissements pendant mai-juin 1968 et les mois qui ont suivi : comme l'écrit Antoine Prost, « des collègues de vieille date cessèrent de se saluer et de se serrer la main⁷ ». En revanche, les bulletins nationaux, et en particulier les éditoriaux des présidents, peuvent avoir tendance à radicaliser des positions qui, localement, ont pu être plus conciliantes : la formule-choc doit susciter l'intérêt et canaliser le mécontentement.

Avant tout, il convient de présenter brièvement les trois organisations. Présidé depuis 1966 par Gérard Simon, professeur certifié d'anglais au lycée Corneille de Rouen, le SNALC se considère comme l'héritier de la « Fédération nationale des professeurs de lycée et du personnel de l'enseignement secondaire féminin », créée en 1905⁸. En 1968, ses détracteurs l'appellent encore l'Amicale. Et pourtant, le 29 avril 1968, ce syndicat avait appelé ses adhérents à participer à la grève prévue le 24 mai pour protester contre les recrutements insuffisants d'enseignants dans le second degré. Au demeurant, ce mot d'ordre a été ajourné en raison des événements : le SNALC ne voulait pas risquer que le sens de cette participation soit « faussé par des implications d'ordre politique⁹ ». Le SNALC se veut en effet apolitique. On peut néanmoins se demander s'il ne se range pas dans un camp, lorsqu'il parle de « nos amis de la Fédération nationale des étudiants de France¹⁰ » (officiellement apolitique, mais en pratique proche de la droite et du centre). Du point de vue pédagogique, le SNALC s'est opposé depuis la Libération aux réformes et aux projets de réforme visant à « démocratiser » l'enseignement du second degré ; il est très hostile à tout tronc commun. Ses positions sont minoritaires dans le corps enseignant : lors des élections à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) de 1965, il réunit entre 7 et 14 % des voix selon les catégories (cf. annexe).

La Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (CNGA) est née précisément des événements de Mai 1968. Elle a été créée le 20 juin 1968, a déposé ses statuts à la préfecture de la Seine le 17 juillet et a tenu le 20 octobre, au lycée Michelet, sa première assemblée générale. Elle est présidée par Paul Canonne, professeur d'allemand au lycée de Sèvres. Se présentant comme apolitique, ouverte à tous les personnels de l'Éducation nationale, du primaire à l'enseignement

⁵ Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2007 (chapitre « Les vingt-sept points de M. Peyrefitte », p. 199-202).

⁶ Serge Audier, *La pensée anti-68*, Paris, La Découverte, 2008.

⁷ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 166.

⁸ Sur l'origine et les premiers développements du mouvement syndical des professeurs de l'enseignement secondaire, voir Yves Verneuil, *Corporatisme, amicalisme et syndicalisme : la représentation des professeurs de lycée (1880-1940)*, mémoire inédit d'HDR, histoire, sous la direction de Jean-Noël Luc, Université Paris-Sorbonne, 2015. Pour une vue large du paysage syndical, voir André Robert, *Le syndicalisme des enseignants des écoles, collèges et lycées*, CNDP-La Documentation française, 1995.

⁹ *La Quinzaine universitaire*, n° 665, 15 mai 1968, p. 500 et n° 666, 15-30 juin 1968, p. 539.

¹⁰ *La Quinzaine universitaire*, n° 676, 1^{er} mars 1969, p. 335.

supérieur¹¹, elle rassemble surtout des professeurs du second degré qui ont été exaspérés par les « désordres » de Mai 68. Adhérent d'une part d'anciens non syndiqués (soit qu'ils aient été auparavant réfractaires au syndicalisme, soit qu'ils ne se soient reconnus dans aucun syndicat, y compris le SNALC), d'autre part d'anciens sympathisants du Syndicat national des enseignants du second degré (SNES), choqués par l'attitude de militants de ce syndicat pendant les événements de Mai. La CNGA est donc composite. Au départ, tous les « groupes autonomes » n'étaient pas constitués en syndicats. Certains réunissaient des professeurs adhérant à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ou au SNALC, ainsi que des non syndiqués. Par la suite, la constitution de la plupart des « groupes autonomes » en syndicats a été vue avec hostilité par le SNALC. Celui-ci accuse la CNGA d'être un sous-marin gouvernemental, soit que le pouvoir exécutif souhaite rassembler tous les « modérés » dans une « anti-FEN¹² » (la CNGA prône en effet des listes d'union des « modérés », la création d'un cartel, voire d'une confédération)¹³, soit qu'il veuille noyer le SNALC, réputé trop indépendant, dans une confédération qu'il pourrait instrumentaliser. Pour appuyer ses dires, le SNALC fait observer qu'il ne bénéficie que de trois demi-décharges, alors que la CNGA en aurait obtenu quatre en novembre 1968, sans qu'il soit exigé d'elle des preuves de représentativité sur critère électif¹⁴. Le cabinet d'Edgar Faure serait à la manœuvre¹⁵. Il s'agirait de faire avaler aux modérés les réformes ministérielles. La CNGA serait au SNALC ce que le Comité de liaison des étudiants pour la rénovation universitaire (CLERU) est à la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF). Autre allégation : la CNGA serait soutenue par l'Union démocratique du travail (UDT). Mais pour mieux la discréditer, le SNALC prétend également que la CNGA comprend des éléments d'extrême droite, qui y joueraient un « rôle prépondérant¹⁶ ». Du point de vue pédagogique, la CNGA rassemble à la fois des professeurs réformateurs, comme les adhérents du lycée pilote de Sèvres, et des professeurs maintenant leur confiance à un enseignement plus traditionnel. En mai 1969 comme en mai 1970, elle revendique 6 000 adhérents, 4 000 en mai 1971, 8 000 en mai 1973¹⁷ : chiffres évidemment sujets à caution. Pour sa part, la Société des agrégés, née en 1914, accueille des agrégés exerçant dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur¹⁸. Cependant, les agrégés en poste dans l'enseignement supérieur ont tendance à s'en éloigner¹⁹.

¹¹ Initialement ouverte aux personnels des universités, la CNGA recommande finalement aux enseignants du supérieur d'adhérer à la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, afin d'éviter la division des « modérés ». Lors de l'Assemblée générale de 1969, est néanmoins saluée la présence d'un représentant de la Fédération autonome de l'enseignement supérieur, ainsi que d'un représentant de l'UNAAPE (Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves, une organisation également née après Mai 68 contre la « politisation » des lycées).

¹² FEN : Fédération de l'Éducation nationale.

¹³ *La Quinzaine universitaire*, n° 747, 5 décembre 1973, p. 258.

¹⁴ *La Quinzaine universitaire*, n° 676, 1^{er} mars 1969, p. 336.

¹⁵ *La Quinzaine universitaire*, n° 703, 10 novembre 1970, p. 235.

¹⁶ Circulaire de la direction du SNALC aux présidents et secrétaires de ses sections académiques, reproduite dans le bulletin de la CNGA, *Université autonome*, n° 13, juin 1970, p. 2.

¹⁷ Chiffres établis à partir du dossier de presse constitué par le ministère de l'Éducation nationale sur la CNGA : AN 19820346/153.

¹⁸ Yves Verneuil, « Valeurs et combats de la Société des agrégés depuis 1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 77, janvier-mars 2003, p. 69-84.

¹⁹ En 1967, de nombreuses démissions ont en outre eu lieu parmi les membres de l'enseignement supérieur, quand a été connue la teneur d'une note secrète envoyée par le président de la Société Guy Bayet aux ministères des Finances, de la Fonction publique et de l'Éducation nationale, dans laquelle, après s'être alarmé de l'ampleur du recrutement d'agrégés dans les facultés, il critiquait les vacances des

Association loi 1901, la Société rassemble des agrégés qui peuvent adhérer à différents syndicats. À la Libération, elle était très proche du SNES. Mais un éloignement s'est produit à la fin des années 1950. Comme le SNALC, elle a refusé les grandes réformes de démocratisation de l'enseignement. Elle a beaucoup pesé pour le maintien, en 1963, de filières séparées dans les collèges d'enseignement secondaire (CES). Elle a longtemps eu à sa tête des présidents de gauche. Mais en 1960 a été choisi un gaulliste, Guy Bayet, certainement parce qu'il était proche de Georges Pompidou, dont il avait été l'élève au lycée Henri-IV. La Société accueille des adhérents de toutes sensibilités politiques, y compris des communistes, tel le président de la régionale d'Aix-Marseille, Jean Thorez, fils de Maurice. La crise de Mai a renforcé l'influence de Guy Bayet au sein de la Société : les opposants au président sont partis ou n'osent plus s'exprimer, de peur de fragiliser la défense de l'agrégation. Les effectifs de la Société sont passés de 7 601 membres en 1967-1968 à 7 089 en 1968-1969. La Société continue néanmoins d'accueillir plus d'un agrégé (ou ancien agrégé, en comptant ceux passés dans l'enseignement supérieur) sur deux.

Pour le retour à l'ordre et contre la « politisation »

Le SNALC comme la CNGA et la Société des agrégés dénoncent l'agitation qui règnerait dans les établissements d'enseignement à la suite des événements de Mai 1968. Dès le 16 mai 1968, le SNALC publie un communiqué dénonçant « l'anarchie et le désordre qui ont régné pendant trois semaines dans les lycées et collèges sous la direction de "comités d'action lycéens", voire de "comités d'action révolutionnaires"²⁰ ». Les trois organisations sont pour le rétablissement de l'ordre dans les lycées. Elles dénoncent le vandalisme, les graffitis, les affiches politiques, les professeurs insultés et menacés pour des raisons politiques. En 1970, le président de la Société des agrégés Guy Bayet n'hésite pas à faire visiter le lycée Henri-IV aux participants de l'assemblée générale, au motif de leur montrer des murs couverts d'affiches politiques et de graffitis obscènes ou injurieux. Les trois organisations sont donc pour « la loi et l'ordre », ce qui semble les placer d'un certain côté de la barricade.

Le SNALC et la CNGA vont plus loin, qui dénoncent la menace de subversion politique. En avril 1970, le SNALC publie un volumineux « livre noir » sur les lycées, dans lequel il dénonce non seulement la « gangrène morale », mais aussi la « politisation » et la « subversion », l'« endoctrinement », les « menaces et pressions ». Il ne se borne pas à chercher à discréditer les petits-bourgeois révolutionnaires que sont selon lui les militants de Mai ; il dénonce aussi la complicité de certains membres du personnel. Ainsi écrit-il dès le 15 mai 1968 dans son bulletin :

« De très jeunes lycéens, élèves de 4^e et de 3^e, ont été incités à la grève et ont occupé des locaux universitaires. Qui a fermé les yeux sur de tels agissements ?

universitaires et le temps de service des enseignants du supérieur, stigmatisait l'École pratique des hautes études (qui privilégie la recherche sur l'agrégation) et affirmait qu'il faudrait une autorité étatique parallèle à celle du doyen pour surveiller le travail des enseignants du Supérieur (cf. Yves Verneuil, « Agrégation, ségrégation, désagrégation. La situation des agrégés dans les années 1960 », dans Ludivine Bantigny, Aline Benain et Muriel Leroux (coord.), *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, Paris, Perrin, 2004, p. 169-178).

²⁰ *La quinzaine universitaire*, n° 666, 15-30 juin 1968, p. 541.

« Ici, des piquets de grève tentent d'interdire l'accès du lycée aux professeurs et aux élèves qui veulent travailler normalement. Là, un groupe de petites bourgeoises juchées sur une luxueuse voiture de sport, hurle des slogans révolutionnaires... Ailleurs, une jeune enseignante est débordée par un "Comité des lycéens" dont elle avait été l'égérie²¹. »

Défendre la laïcité, ce serait donc lutter contre l'entreprise d'endoctrinement marxiste à laquelle se livreraient trop d'enseignants : « certains y enseignent volontiers l'évangile selon saint Marx, aidés dans leur apostolat par des aumôniers qui titubent entre le Rouge et le Noir²² ». Pour sa part, la CNGA préconise l'intégration dans les programmes d'un apprentissage critique des affiches, de manière « à donner à tous une sorte de vaccination anti-idéologique qui permette aux uns et aux autres de résister à la contagion doctrinale et aux agressions idéologiques²³ ». C'est au fond reprendre le combat pour la laïcité, à ceci près qu'il s'agit cette fois de lutter pour la neutralité politique.

Les trois organisations dénoncent la passivité, voire la « démission » des autorités face à l'agitation dans les lycées. Mais à la différence de la Société des agrégés, qui réunit des adhérents de diverses tendances, la CNGA et le SNALC ont surtout pour cible les syndicats rivaux et dénoncent le caractère (selon eux) politique de leur projet. Il faudrait mener le combat contre les « totalitaires » – lesdits totalitaires étant aussi bien, à leurs yeux, les groupes gauchistes que les syndicats jugés inféodés au parti communiste, comme le SNES. Ainsi le président du SNALC Gérard Simon écrit-il dans son rapport moral en 1970 :

« En conscience, nous avons cru agir conformément aux vœux et aux intérêts de celles et de ceux qui, parce qu'ils voulaient soustraire leurs élèves aux séances de lavage de cerveau, inspirées des pires méthodes totalitaires, durent parfois subir outrages et sévices en forçant les piquets de grève où se trouvaient côte à côte des matraqueurs de choc, certains enseignants et des élèves endoctrinés par eux²⁴. »

Le propos de la CNGA est également de lutter contre les « révolutionnaires » : elle est née pour « montrer, et vite, que les organisations qui soutenaient ouvertement les mouvements révolutionnaires de la rue et les grèves à volonté révolutionnaire sous le couvert de prétexte pédagogique et que menaient certains professeurs, des lycéens et des étudiants, ne rassemblait pas toute l'université²⁵ ». Dans l'UNCAL²⁶, elle dénonce une organisation visant à « soumettre les élèves à un totalitarisme de combat » pour en faire les instruments « d'adultes prêts à tout pour faire triompher leur doctrine et leur parti²⁷ ». Comme le SNALC, la CNGA dénonce également le « comportement de beaucoup d'enseignants en Mai 68, prêts à toutes les flagorneries pour convaincre les élèves de partager leurs vues politiques²⁸ ». La CNGA est particulièrement soucieuse

²¹ Gérard Simon, « Une semaine de folie », *La Quinzaine universitaire*, n° 665, 15 mai 1968, p. 496.

²² *La Quinzaine universitaire*, n° 728, 20 juin 1972, p. 777.

²³ *Université autonome*, n° spécial, septembre 1969.

²⁴ *La Quinzaine universitaire*, n° 676, 1^{er} mars 1969, p. 331.

²⁵ *Université autonome*, n° 2, année 1968-1969, p. 2. Le terme d'« université » est pris ici dans son acception napoléonienne d'ensemble des institutions d'enseignement.

²⁶ L'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL) est réputée proche du PCF (tandis que les CAL, Comités d'action lycéens, sont plutôt proches des mouvements « gauchistes »). Cf. Didier Leschi et Robi Morder, *Quand les lycéens prenaient la parole. Les années 68*, Paris, Syllepse, 2018. La CNGA met en exergue l'action de l'UNCAL sous doute afin de donner l'impression d'un complot communiste à ramifications multiples, le SNES étant considéré comme également inféodé au PCF.

²⁷ *Université autonome*, n° 7, décembre 1969, p. 14.

²⁸ *Ibid.*, p. 2.

de dénoncer les menées des « totalitaires ». C'est peut-être ce qui fait écrire à Ismail Ferhat qu'elle « est en lien avec l'aile la plus conservatrice des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur²⁹ ».

Du point de vue politique, le SNALC et la CNGA apparaissent donc bien comme des défenseurs, sinon de l'ordre établi, du moins de la société libérale. Cette orientation les conduit d'ailleurs à demander la restauration de l'autorité des chefs d'établissements, exigence qui s'écarte de la tradition revendicative des syndicats enseignants. La dénonciation des agissements politiques auxquels se livreraient les représentants des syndicats rivaux (SNES et SGEN) est polémique et sans nuance, puisqu'elle fait fi des divergences entre le SNES et les CAL. La CNGA fait comme si la connivence entre le SNES et l'UNCAL prouvait une tentative organisée de subversion générale. La politisation dont seraient porteurs les syndicats rivaux justifie de mener la bataille pour empêcher ceux-ci de dominer les conseils d'administration des établissements secondaires. La défense des professeurs menacés par les « gauchistes » peut attirer des voix :

« Des collègues qui ont commis le crime de ne pas prendre part à la grève subversive du printemps dernier sont maintenant en butte aux pires vexations de la part des militants des CAL, et, comme l'enfer est toujours pavé des plus louables intentions, ce sont les méthodes pédagogiques et le contenu des enseignements qui servent de prétexte pour alimenter la contestation³⁰. »

Dans les mois qui suivent Mai 68, cette stratégie semble porter ses fruits, puisque, lors des élections à la CAPN de février 1969, le SNALC connaît une progression importante et la CNGA réalise une percée (voir tableau en annexe). Le SNES s'en inquiète d'ailleurs. Selon Alain Dalançon, les militants SNES étaient au départ partagés entre soutien aux revendications des lycéens et inquiétude face à la mise en accusation de certains collègues. Mais après les résultats des élections, tout en réaffirmant lutter contre toutes les formes de « répression de classe », il rappelle l'importance de la fonction de transmetteur des connaissances des professeurs et signale qu'il s'opposera à toute atteinte, y compris de la part des lycéens, à la sécurité de l'emploi des travailleurs salariés que sont les enseignants³¹. Cette inflexion peut contribuer à expliquer sa remontée lors des élections à la CAPN de 1972.

Une même hostilité aux mesures prises après 1968

Les trois organisations sont hostiles aux mesures qui ont été prises par Edgar Faure après Mai 68³². Elles sont donc :

²⁹ Ismail Ferhat, « Une loi à front renversé ? La loi Faure et les syndicats enseignants (1967-1969) », dans Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, 2016, p. 129.

³⁰ Gérard Simon, « Non à la gangrène », *La Quinzaine universitaire*, n° 670, 15 novembre 1968, p. 138.

³¹ Alain Dalançon, *Histoire du SNES*, t. 2 : *Les années tournant (1967-1973)*, Paris, IRHSES, 2007, p. 255-256.

³² Nous laissons ici de côté l'opposition d'une part à la réforme de l'enseignement du français et d'autre part à la réforme des « mathématiques modernes », réformes issues de commissions instituées avant 1968. Sur la réforme de l'enseignement du français, voir Clémence Cardon-Quint, *Des lettres au français : une discipline à l'heure de la démocratisation, 1945-1981*, Rennes, PUR, 2015 ; sur la réforme des mathématiques modernes, voir Renaud d'Enfert, « Une réforme à l'épreuve des réalités. Le cas des "mathématiques modernes" en France, au tournant des années 1960-1970 », *Histoire de l'éducation*, n° 131, 2011, p. 27-49.

- contre la suppression du latin en 6^e et en 5^e ;
- contre la participation (mot-clé de la politique d'Edgar Faure) des élèves et des parents d'élèves dans les conseils de classe ;
- contre la suppression des compositions et classements, et contre la notation par lettres en remplacement de la notation sur 20.

Toutes ces mesures sont considérées comme « démagogiques ». Le SNALC se demande d'ailleurs, comme la Société des agrégés, comment il se fait qu'Edgar Faure peut mener cette politique, alors que les élections ont donné une majorité favorable au retour à l'ordre. Pour lui, les pouvoirs publics ne doivent pas céder à « une minorité de frénétiques³³ ». Et de déplorer qu'il y ait eu « des parlementaires trop pusillanimes pour concrétiser par un vote de défiance les critiques justifiées qu'ils formulent à la tribune de l'Assemblée nationale³⁴ ».

L'argumentaire est commun pour condamner les réformes entreprises par Edgar Faure. Concernant la notation, l'idée est que les élèves ont besoin de savoir où ils en sont. Il est faux qu'une mauvaise note soit traumatisante. De toute façon, les élèves ont besoin d'émulation. Il faut bien se préparer à vivre dans une société de compétition (ce qui introduit ici un lien avec la société libérale). Ainsi, pour le SNALC, l'esprit d'émulation « reste le fondement de toute pédagogie, sans lequel aucun progrès n'est possible, ni pour eux, ni pour les adultes qu'ils deviendront, ni par conséquent pour le pays³⁵ ». La suppression du latin en 6^e et en 5^e est vue comme un nivellement par le bas. Il vaudrait mieux un nivellement par le haut (le SNALC propose que tout le monde soit initié au latin dès la 6^e), ou du moins que ceux qui veulent en faire puissent continuer à en faire (position de la CNGA). Pour le SNALC, « le latin est allègrement sacrifié sur l'autel d'une pseudo-démocratisation³⁶ », alors que « la vertu formatrice de cette discipline est indiscutée et indiscutable³⁷ ». Quant à la présence des parents et des élèves dans les conseils de classe au moment de la discussion des cas individuels, elle suscite une réprobation unanime³⁸. Cela risquerait d'empêcher les professeurs de dire ce qu'ils pensent vraiment. Ce serait une atteinte à l'indépendance et à la dignité des professeurs³⁹. La CNGA ajoute un argument politique : selon son président, il est à redouter que les parents les plus actifs soient les plus militants du point de vue idéologique et qu'ils fassent bloc avec les professeurs et les élèves les plus politisés « pour transformer ces conseils pédagogiques en tribunaux populaires⁴⁰ ».

Cette crainte traduit la politisation du débat pédagogique qui se manifeste après Mai 68. Pour la CNGA comme pour le SNALC, la politisation est le fait des organisations « marxistes ». Mais on peut aussi considérer que placer le débat sur le terrain idéologique permet d'éviter un débat proprement pédagogique. En fait, le refus des réformes pédagogiques traduit le désarroi des professeurs attachés aussi bien aux méthodes et aux contenus d'enseignement traditionnels qu'à l'autorité du

³³ *Ibid.*

³⁴ Gérard Simon, « L'homme malade », *La Quinzaine universitaire*, n° 672, 15 décembre 1968, p. 140.

³⁵ *La Quinzaine universitaire*, n° 684, 1^{er} octobre 1969, p. 88.

³⁶ *La Quinzaine universitaire*, n° 668, 15 octobre 1968, p. 50.

³⁷ *La Quinzaine universitaire*, n° 684, 1^{er} octobre 1969, p. 90.

³⁸ À remarquer que le décret du 9 novembre 1968 pris par Edgar Faure excluait les parents des délibérations au moment des décisions ; c'est Olivier Guichard qui, voulant régulariser certaines pratiques, a autorisé, par le décret du 16 septembre 1969, la présence des parents d'élèves lors de l'examen des cas individuels, si le conseil d'administration des lycées en décide ainsi ; si bien qu'en l'espèce c'est le retour à la règle fixée par Edgar Faure qui est demandé par les trois organisations.

³⁹ *La Quinzaine universitaire*, n° 684, 1^{er} octobre 1969, p. 67.

⁴⁰ *Université autonome*, n° 7, décembre 1969, p. 3.

professeur. Si, dans les réformes pédagogiques, le SNALC dénonce, sur un ton d'apocalypse, une « politique de capitulation » risquant selon lui de précipiter « l'effondrement de la civilisation »⁴¹, c'est bien parce que les professeurs traditionalistes ont l'impression d'un monde qui disparaît. Comme l'écrit Antoine Prost, « dans le climat, parfois irrespirable, souvent tendu, de la salle des professeurs, il parut logique et naturel de qualifier politiquement les divergences pédagogiques : les professeurs furent jugés "gauchistes" ou "réactionnaires" suivant leur façon de noter, la disposition de leur classe ou leur opinion sur les conseils de classe. Des choix professionnels, parfois minimes, symbolisèrent des choix de société fondamentaux⁴² ».

Des forces de proposition ?

Les trois organisations ont bien conscience que leurs refus leur donnent une image conservatrice. Mais elles-mêmes se considèrent, ou du moins se présentent comme des forces de proposition. Autrement dit, elles ne refuseraient pas toute réforme, mais les réformes qu'on leur propose. Ainsi la Société des agrégés fait-elle valoir qu'elle n'a pas attendu Mai 68 pour réclamer un stage plus sérieux pour les agrégés, et en décembre 1969, son président Guy Bayet publie même un projet complet d'instituts autonomes de formation des maîtres (IAFM), qui seraient au fond des écoles normales supérieures provinciales. Mais il s'agit surtout de contrer les projets d'Edgar Faure concernant la formation des maîtres...

En matière de propositions, le SNALC est plus en retrait. Il se défend d'être conservateur : « Il ne s'agit certes pas [...] de nous accrocher à des mythes périmés. Nous ne sommes ni des mandarins, ni des nostalgiques du passé⁴³. » Toutefois, son discours valorise plutôt l'idée d'une nécessaire restauration :

« Il est temps qu'oubliant les désaccords, voire les querelles du passé, les gens de bonne volonté, qu'ils soient professeurs, étudiants ou parents d'élèves, se rassemblent pour mettre un terme aux agissements des fauteurs de désordre, et unissent leurs efforts pour reconstruire ce qu'en quelques semaines ont saccagé des vandales et des écervelés⁴⁴. »

En fait, c'est surtout la CNGA qui se présente comme une force de proposition. L'éditorial de son premier numéro a d'ailleurs pour titre « Révolution, restauration, ou réformation », la troisième alternative étant évidemment l'attitude à adopter. L'éditorial dénonce d'ailleurs « les rétrogrades », les « réactionnaires » qui voient leur salut dans la restauration d'un ordre ancien, comme s'il y avait eu un âge d'or. La CNGA se veut donc réformiste. Tout le malheur, selon son président Paul Canonne, est que pour certains les réformes pédagogiques sont un premier pas vers la révolution sociale, alors qu'il existe « la possibilité d'agir positivement à une réforme de l'Université [sans que cette réforme se mue] en subversion de la société⁴⁵ ». La CNGA propose notamment, pour le niveau collègue (qui devrait à son avis ne plus comprendre qu'un seul cycle), la fin des groupes-classe et la mise en place de groupes de niveau, avec un enseignement davantage fondé sur la détection et l'éveil des aptitudes, « ainsi que sur leur développement, base de toute orientation

⁴¹ Gérard Simon, « Non à la gangrène ! », *La Quinzaine universitaire*, n° 670, 15 novembre 1968, p. 140.

⁴² Antoine Prost, *Éducation, société et politiques...*, op. cit., p. 166.

⁴³ Gérard Simon, « Non à la gangrène ! », *La Quinzaine*, n° 670, 15 novembre 1968, p. 140.

⁴⁴ Gérard Simon, « Assez ! », *La Quinzaine*, n° 666, 15-30 juin 1968, p. 537.

⁴⁵ *Université autonome*, n° 1, année 1968-1969, p. 1 et p. 3.

véritable⁴⁶ » : une « individualisation des parcours » avant la lettre. Pour le lycée, elle propose un « baccalauréat par matières » : pas de classes, mais des groupes selon le choix des matières prises pour le baccalauréat, avec une matière de spécialité selon l'orientation choisie pour les études en université. Par conséquent, si la CNGA récuse le tronc commun niveleur, ce n'est pas, comme le SNALC, pour exiger le maintien de filières séparées dans les CES, mais pour proposer un système qui, selon elle, respecterait goûts et aptitudes des élèves. De son point de vue, ses propositions permettraient une revalorisation des disciplines artistiques, et aussi, en classes de 1^{ère} et de terminale, des regroupements d'élèves des sections techniques et générales. La CNGA, qui est favorable à une ouverture de l'école sur le monde d'aujourd'hui, considère par ailleurs qu'il est vain de ne pas reconnaître l'importance des mass média. « En conséquence, elle estime que la tâche de l'enseignement est non seulement de transmettre des connaissances, mais encore de familiariser les élèves avec les méthodes qui permettent de les acquérir⁴⁷. »

D'importantes nuances

Ces constats suggèrent qu'il existe d'importantes nuances entre les trois organisations. Ainsi les analyses du SNALC et de la CNGA sur les origines de Mai 68 sont diamétralement opposées.

Pour le SNALC, sans parler du fait qu'« un agitateur étranger [a] fait bouillir la marmite de Nanterre⁴⁸ », Mai 68 est la conséquence de la démagogie qui avait déjà cours au ministère de l'Éducation nationale avant 1968 : en dévalorisant la fonction enseignante par l'écrasement de la hiérarchie, on a préparé la contestation des enseignants⁴⁹ ; en dépit des avertissements, on n'a pas voulu voir les menées « anarchiques » des CAL dès avant Mai⁵⁰ ; on a encouragé l'idée que les contenus d'enseignement devaient avoir plus de lien avec l'actualité, voire la politique. Bref, en encourageant les extrémistes et les idées farfelues, on se retrouve avec Mai 68 et des réformes farfelues. Au fond, le SNALC est d'accord avec l'idée que les réformes mises en place après 1968 ne s'inscrivent pas en rupture, mais en continuité avec l'avant Mai : « Parce que, dans de multiples colloques organisés par leurs soins, ils ont eux-mêmes encouragé un véritable conformisme de la "réformite", les responsables de l'Éducation nationale ont puissamment contribué à déchaîner le torrent aveugle et furieux qui, en un mois a submergé l'Université française⁵¹. »

Pour la CNGA, au contraire, Mai 68 est le signe qu'il y avait effectivement des choses à changer au sein de l'Éducation nationale. Loin d'être un mouvement irrationnel ou la conséquence malheureuse d'une prétendue « réformite » ministérielle, le mouvement de Mai a traduit l'inadaptation des structures éducatives à un enseignement de masse :

« La CNGA considère qu'il est vain de se voiler la face, de jouer à l'autruche et de réclamer le retour au *statu quo ante* : l'ère de l'enseignement de masse a commencé,

⁴⁶ *Université autonome*, n° 22, juin 1971, p. 15.

⁴⁷ *Université autonome*, n° 29, juin 1972, p. 5.

⁴⁸ « Rapport moral du président », *QU*, n° 676, 1^{er} mars 1969, p. 330.

⁴⁹ *La Quinzaine*, n° 496, 15 mai 1968, p. 496.

⁵⁰ *La Quinzaine*, n° 666, 15-30 juin 1968, p. 541.

⁵¹ *Ibid.*, p. 536. Il s'agit très certainement d'une allusion au fameux colloque organisé à Amiens les 15 et 16 mars 1968 sous l'égide de l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique (AEERS).

qu'on le veuille ou non. Elle préfère rechercher les solutions qui permettront de réaliser un bon enseignement de masse, c'est-à-dire en donnant aux élèves les plus doués, pour quelque discipline que ce soit, comme aux moins doués, la possibilité de tirer le meilleur parti de leurs talents. Il est absurde de vouloir couler tous les jeunes dans le moule unique d'une forme de culture qui d'une part n'est plus la seule possible aujourd'hui, et de l'autre qui était de toute façon conçue pour un seul et même type d'esprit. Vouloir généraliser au grand nombre un tel enseignement, c'était ou bien se condamner à pratiquer une sélection par l'échec toujours plus dure, ou bien à ne cesser de dégrader cet enseignement. C'est la seconde voie qui a été suivie et elle nous a conduit tout droit à Mai 68⁵². »

Pour la CNGA, l'agitation continuera dans les établissements secondaires tant que les causes profondes n'auront pas été traitées :

« Une véritable réforme pédagogique, c'est-à-dire de l'ensemble du contenu et de l'organisation des études, est donc la première mesure à prendre pour ramener le calme dans nos établissements secondaires. [...] Et sans réforme, l'agitation continuera, puisqu'on n'aura pas touché aux causes profondes de l'insatisfaction des lycéens⁵³. »

Cette différence d'appréciation se traduit par des nuances concernant la réforme de la notation : la CNGA déplore la décision d'Edgar Faure, mais reconnaît, contrairement au SNALC et à la Société des agrégés, que le système de notation n'était pas satisfaisant⁵⁴. C'est surtout au sujet des foyers socio-éducatifs que la divergence se manifeste. Le SNALC vitupère contre cette institution : « Il est inadmissible de donner aux activistes des CAL la possibilité de perturber le fonctionnement des lycées par le biais d'activités socio-éducatives savamment orientées⁵⁵. » La CNGA approuve au contraire cette institution, du moins pourvu que les chefs d'établissement fassent en sorte que les discussions y soient vraiment libres :

« Les foyers sociaux-éducatifs nous paraissent une innovation intéressante et nous souhaitons qu'ils deviennent le lieu d'application aux problèmes actuels des connaissances acquises en cours. Mais nous souhaitons des garanties supplémentaires qui imposent à chacun de jouer le jeu honnêtement et nous dénonçons fermement toute tentative de politisation qui s'y manifeste⁵⁶. »

Autre contraste : en 1972, le SNALC, comme d'ailleurs la Société des agrégés, désapprouve les propositions de la Commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré (dite aussi Commission des Sages, cette commission est présidée par Louis Joxe). La CNGA est plus nuancée : elle dénonce une « attaque de pédagogite aiguë », tout en admettant que le rapport Joxe reprend des mesures qu'elle défend elle-même, notamment l'idée d'équipe pédagogique et celle de contrôle financier *a posteriori* d'une enveloppe budgétaire globale⁵⁷. Dès 1971, elle avait demandé la création de lycées expérimentaux déliés des obligations de programme et d'horaires imposés aux établissements traditionnels, avec des personnels recrutés par contrat renouvelable sur le principe du volontariat et de la compétence

⁵² *Université autonome*, n° 14, octobre 1970, p. 5.

⁵³ *Université autonome*, n° 22, juin 1971.

⁵⁴ *Université autonome*, n° 1, année 1968-1969, p. 2.

⁵⁵ *La Quinzaine*, n° 668, 15 octobre 1968, p. 51.

⁵⁶ *Université autonome*, n° 14, octobre 1970.

⁵⁷ *Université autonome*, n° 30, septembre 1972.

pédagogique⁵⁸. Ce libéralisme l'oppose au traditionalisme du SNALC et au jacobinisme de la Société des agrégés.

Des idéologies différentes ?

En dépit de points communs, les trois organisations ne sont pas sur la même ligne idéologique. Le SNALC est avant tout pour la hiérarchie :

- la hiérarchie sociale : contre le nivellement des situations, contre la confusion entre justice et égalité. Le SNALC, qui adhère à la CGC depuis 1954, dénonce une fiscalité excessive qui décourage le travail et l'épargne et fait le lit du collectivisme⁵⁹. Chacun à sa place : les gauchistes sont des bourgeois qui feraient mieux de rester à leur place⁶⁰. D'ailleurs les ouvriers d'entretien des lycées les voient comme des bourgeois. Les professeurs sont des cadres, et non des prolétaires, et ils doivent en tirer les conséquences, s'ils ne veulent pas que se dégrade encore leur situation morale et matérielle ;
- le SNALC est pour la sélection, c'est-à-dire pour la hiérarchie entre les élèves : sous prétexte d'égalité des chances, on ne doit pas aligner les plus doués sur les moins doués. L'élite ne doit pas être retardée par les élèves qui ne peuvent pas suivre. Le nivellement culturel préparerait le nivellement sociologique, et à terme le collectivisme ;
- enfin, le SNALC est pour la hiérarchie pédagogique : il veut le rétablissement de l'autorité et de la discipline.

Ses valeurs sont traditionnelles. Il est pour « les notions d'effort, de travail, de devoir, de civisme, de patrie⁶¹ ». Il déplore que « toutes sortes d'influences corrosives [s'attaquent à] la famille », déjà affaiblie par « l'esprit de démission de trop de parents⁶² ». Dans le sens d'un retour à l'ordre moral, il dénonce par ailleurs « le laxisme général qui va de la simple vulgarité au dévergondage sexuel en passant par toutes les formes d'amoralisme⁶³ ». Ces valeurs s'apparentent à celles défendues par ceux que François Audigier range parmi les tenants du « gaullisme d'ordre⁶⁴ » ; mais elles ne sont pas propres à cette nébuleuse. Ce sont en fait celles de la droite conservatrice.

La CNGA est composite, mais son discours se situe plutôt dans une ligne libérale. Elle entend que soient assouplies et diversifiées les structures d'enseignement. Ses propositions reposent sur l'idée de choix des élèves. Alors que le SNALC parle d'élèves qui ont un « quotient intellectuel différent⁶⁵ », la CNGA parle de goûts et d'aptitudes différents. Jamais n'apparaît cependant l'idée que les choix des élèves, leurs goûts et leurs aptitudes, pourraient être influencés par leurs origines sociales.

⁵⁸ *Université autonome*, n° 22, juin 1971.

⁵⁹ *La Quinzaine*, n° 707, 1^{er} février 1971, p. 437.

⁶⁰ L'idée que les activistes de Mai auraient été issus de la bourgeoisie a été soutenue successivement, malgré leur opposition idéologique, par Raymond Boudon (« La crise universitaire française : essai de diagnostic sociologique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, mai-juin 1969, p. 738-764) et par Pierre Bourdieu (« Le moment critique », dans *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984) ; elle a été contredite par Louis Gruel, *La Rébellion de 68. Une relecture sociologique*, Rennes, PUR, 2004.

⁶¹ *La Quinzaine*, n° 711, 20 avril 1971, p. 661.

⁶² *La Quinzaine*, n°707, 1^{er} février 1971, p. 437.

⁶³ *La Quinzaine*, n°728, 20 juin 1972, p. 772.

⁶⁴ François Audigier, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 116, 2012, p. 53-68.

⁶⁵ *La Quinzaine*, n° 728, 20 juin 1972, p. 776.

Quant à la Société des agrégés, son idéologie se veut essentiellement méritocratique. Elle défend les concours contre les féodalités, c'est-à-dire contre le mandarinat et le favoritisme. Pour la Société, les vrais aristocrates, ce sont les normaliens du Comité anti-agrégation qui ont rédigé un tract intitulé « Crève salope » (à propos de l'agrégation). Guy Bayet dénonce la « démagogie bourgeoise », avec l'idée que les réformes fauristes défavorisent les enfants des milieux modestes. Il ajoute une coloration conservatrice en expliquant que toute pédagogie doit être directive, donc en valorisant le principe d'autorité, et même une connotation libérale, en écrivant (ce que nombre de sociétaires lui ont reproché) que la sélection est au principe de la société : « La hiérarchie et la sélection sont les lois de la nature, de la société aussi, quel que soit le régime politique et social. Le nier revient à nier l'évidence⁶⁶. »

Soucieux après Mai 1968 du retour à l'ordre dans les établissements scolaires et universitaires, hostiles aux réformes pédagogiques mises en place dans les mois qui ont suivi, le SNALC, la Société des agrégés et la CNGA peuvent sembler incarner trois gardiens de l'ordre établi. Cependant des nuances existent entre les trois organisations. La CNGA et le SNALC défendent explicitement la société libérale contre les menées des « totalitaires » ; la Société des agrégés est plus circonspecte sur ce point. Du point de vue pédagogique, la coupure passe plutôt entre la Société des agrégés et le SNALC d'un côté, la CNGA de l'autre. Après avoir freiné des quatre fers au sujet des réformes de structure visant à démocratiser l'enseignement du second degré, la Société des agrégés et le SNALC condamnent désormais les réformes pédagogiques. Pour sa part, la CNGA admet que des réformes sont nécessaires. Alors que pour le SNALC Mai 68 est la conséquence de la démagogie et de la faiblesse dont aurait fait preuve le gouvernement bien avant Mai, pour la CNGA les événements de Mai sont le symptôme de l'inadaptation du système scolaire à la massification de l'enseignement. On voit bien que conservatisme politique et conservatisme pédagogique ne marchent pas forcément de pair : on peut être soit l'un, soit l'autre, soit les deux.

La diversité du « camp progressiste » était connue ; cet article montre que ce que l'on a appelé le « camp conservateur » n'est pas non plus homogène. De part et d'autre, l'on a tendance à se jeter à la figure les qualificatifs de « démagogue » et de « réactionnaire », mais la réalité est plus complexe que les représentations et qualifications manichéennes. Au reste, on ne peut dire que la Société des agrégés et le SNALC seraient réactionnaires en ce sens qu'ils voudraient revenir à la situation pédagogique qui prévalait avant les réformes ayant suivi Mai 1968, puisque ces deux organisations critiquaient déjà les évolutions pédagogiques en cours avant Mai. Les événements de mai 1968 aboutissent surtout à politiser des arguments pédagogiques qui existaient auparavant.

La volonté de « retour à l'ordre » réunit le SNALC, la CNGA et la Société des agrégés. Elle pourrait les rapprocher du « pouvoir établi ». Cette étude fait toutefois apparaître que, dans l'après Mai 1968, les ministres de l'Éducation nationale ne pouvaient pas compter sur le soutien des organisations dites « modérées » pour mener à bien leurs réformes. À vrai dire, cette situation n'est pas nouvelle, puisque le

⁶⁶ *L'Agrégation*, n° 162-163-164, juin-juillet-août-septembre 1968, p. 54.

SNALC (souvent classé « à droite ») était déjà très critique avant Mai 1968 envers les réformes menées par les gouvernements gaullistes.

Après Mai, le SNALC, comme d'ailleurs le président de la Société des agrégés Guy Bayet, ne cachent pas leur déception, estimant qu'Edgar Faure mène une politique allant dans le sens inverse de ce qu'ont voulu les électeurs en juin 1968. Cet argumentaire rappelle que la majorité gouvernementale n'est elle-même pas homogène⁶⁷. Les valeurs du SNALC (liberté, autorité, mérite, ordre, hiérarchie, sécurité) sont celles de la droite traditionnelle ; elles le rapprochent de ce que François Audigier a appelé le « gaullisme d'ordre ». Même s'il existe des porosités entre les deux sensibilités⁶⁸, la CNGA semble plus proche des valeurs de la droite libérale.

L'agitation dans les lycées et les remises en cause de l'enseignement secondaire traditionnel qui ont marqué Mai 68 et les mois qui ont suivi ont désorienté un certain nombre de professeurs, ce qui explique la poussée inédite du SNALC et la percée de la CNGA aux élections à la CAPN de 1969 (cf. tableau en annexe). Cependant, les élections de 1972 sont marquées par le tassement du SNALC et le reflux de la CNGA. Ce reflux peut s'expliquer par l'ambiguïté des positions de ce syndicat, entre conservatisme et propositions modernisatrices. Mais il est également possible qu'en portant le débat sur le terrain politique, les organisations « conservatrices » aient finalement desservi leur cause en donnant l'impression de s'être elles-mêmes politisées et de se ranger parmi les adversaires des forces de gauche, à un moment où, avec le « programme commun », la gauche politique renoue avec la dynamique.

Annexe

Résultats (en pourcentage des voix) des élections aux commissions administratives paritaires nationales

	SNES			SGEN			SNALC			CNGA		
	1965	1969	1972	1965	1969	1972	1965	1969	1972	1965	1969	1972
Agrégés	59,4	49,5	52,4	25,1	20,2	21,6	14,0	17,7	18,3	-	12,6	7,7
Certifiés	68,6	57,7	59,2	22,1	17,8	19,0	9,2	17,3	16,1	-	7,2	5,8
Chargés d'enseignement	79,6	53,9	55,3	20,3	11,7	17,0	-	21,6	20,9	-	12,6	6,6
Adjoints d'enseignement	67,2	59,3	64,0	25,3	21,2	20,1	7,4	12,9	12,9	-	6,5	2,9

⁶⁷ À ce sujet, voir dans ce numéro l'article de Bernard Lachaise.

⁶⁸ Gilles Richard, *Histoire des droites en France de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, p. 376-377.